

Ormeaux et ses compagnons. C'est pourquoi je voudrais voir notre peuple tout entier se lever et rendre aux sauveurs de Ville-Marie les hommages auxquels leur ont donné droit leur héroïsme et leur dévouement. Mais j'ai confiance en la générosité et le zèle de mes concitoyens et j'espère qu'un jour l'étranger qui visitera notre ville admirera sur une de nos places publiques un magnifique monument sur lequel il pourra lire : "À l'héroïque Dollard et à ses glorieux compagnons leurs concitoyens reconnaissants !"

RIBON.

FRANÇOIS FRIGON

En 1666, au recensement de la côte du Cap de la Madeleine et de Champlain, on lit :

Michel Pelletier dit La Prade, 35 ans, habitant ; Jacqueline Chamboi, 38 ans, sa femme ; domestiques : Henry Derby, 20 ans, François Frigon, 18 ans.

Le 29 janvier 1667, aux Trois-Rivières comparait en cour, comme témoin, François Frigon, âgé de 19 ans ou environ, serviteur de Michel Pelletier dit La Prade. L'accusé est Nicholas Gatineau dit Duplessis, trafiquant de pelleterie au Cap de la Madeleine ; il avait vendu de la boisson aux Sauvages ; lui et ses fils ont donné leur nom à la rivière Gatineau.

Sur les pièces du procès en question se trouve la signature de Frigon que j'ai calquée et que j'ai publiée dans mon album de l'Histoire des Trois-Rivières.

Au printemps de 1667, le recensement fut pris de nouveau. J'y vois Michel Pelletier avec sa femme et trois domestiques mais Frigon n'est mentionné nulle part dans ce document.

Le célèbre chancelier d'Aguesseau a raconté en plusieurs volumes les procès difficiles auxquels il a pris part. L'un de ces débats roulait sur l'identité de Marie-Claude Chamois, que sa mère refusait de reconnaître, prétendant que sa vraie fille était morte à l'âge de quinze ans, c'est-à-dire vers 1670-72. Cette femme se nommait Jacqueline Girard, veuve d'Honoré Chamois, écuyer, héraut d'armes de France. La preuve démontra que Marie-Claude, née en 1656, placée toute jeune dans une maison religieuse avait été induite par les mauvais traitements de sa mère, à quitter la France. Les religieuses approuvèrent son projet, la recommandèrent aux autorités de la colonie du Canada, à l'évêque, à madame Bourdon, qui s'occupait de placer les jeunes filles arrivant de France et, en 1670, elle débarquait à Québec. Presque aussitôt après, elle épousa François Frigon, à Batiscan.

Il n'y a pas à douter que le vrai nom soit Chamois et non Chamboi, comme l'abbé Tanguay a cru le lire. Reste à savoir s'il y a eu parmi nous des personnes portant le nom de Chamboi, qui est aussi le nom d'une localité de Normandie.

Le 8 avril 1652, à Québec, Etienne de Lessart épousait Marguerite Sevestre. Dans l'acte de mariage il est dit que la mère d'Etienne se nommait Marie Chamboi, de l'évêché de Sens, en Champagne.

Jean Poisson, de Mortagne au Perche, marié dans ce lieu, vers 1644, avec Jacqueline Chamboi, se trouvait aux Trois-Rivières, ainsi que sa femme, en 1649. Il fut tué par les Iroquois, dans la banlieue de cette ville, l'été de 1652. Sa veuve épousa Michel Pelletier sieur de la Prade, vers 1655. Comme il ne résulta aucun enfant de ce mariage, Pelletier donna tout ce qu'il possédait, y compris la seigneurie de Gentilly, à François Poisson fils de sa femme ; cela eut lieu en 1707. Tanguay fait occuper

la seigneurie par Jean Poisson tandis qu'il faut y mettre François, cinquante-cinq ans après la mort de Jean.

Les femmes de Lessart et de Poisson se nommaient probablement Chamboi. Elles venaient de la Champagne et de la Normandie. Marie-Claude Chamois était de Paris. La parenté me semble impossible. Mais quelle étrange coïncidence que François Frigon se soit trouvé en 1667 chez Pelletier, dont la femme était une Chamboi et que, en 1670, il ait épousé une Chamboi, selon Tanguay, ou une Chamois d'après d'Aguesseau !

Le recensement de 1681, à Batiscan, renferme ce passage :

François Frigon, 31 ans, habitant ; Marie Chamois, 23 ans, sa femme ; enfant, Jean-François 7 ans, Madeleine 5 ans, Marie 3 ans, Françoise 6 mois.

Cette fois il y a "Chamois" lisiblement écrit.

Tous les Frigons du Canada descendent de ce ménage.

Retournons au procès dont il a été question plus haut. Je dois la connaissance de ce curieux renseignement à mon ami Donat Brodeur, avocat de Montréal, un chic garçon comme on dit.

D'Aguesseau relate que Marie-Claude Chamois eut de François Frigon six enfants, savoir : 1o Jean François, 2o Marie-Madeleine, 3o Marie-Louise, 4o Marie-Françoise, 5o Marie-Jeanne, 6o Antoine.

Tanguay s'accorde avec cet exposé ; de plus il ajoute que Antoine mourut en 1712 sans postérité et que Jean-François seul continua la famille. Quant à François, le père, il fut inhumé à Batiscan en 1724.

Marie-Claude Chamois qui paraît avoir vécu jusque vers 1700, avait une sœur, Marie, épouse de Pierre Mareuil, à Paris, et deux frères, Henri et Philippe-Michel. Tous trois étaient décédés sans laisser d'enfant lorsque Marie-Claude revendiqua sa part de l'héritage paternel et l'obtint, après une lutte que le chancelier nous raconte de fil en aiguille. Elle se trouva avoir du bien par ce fait même. Ceci explique comment les Frigons sont devenus de "gros habitants," des marchands recommandables, des gens de lois, dès il y a deux siècles.

Mon grand plaisir est de mettre au jour les détails de notre histoire, les dessous, les endroits inconnus, tout ce que l'on ignore, que j'ai ignoré moi-même mais qui, enfin, est venu se présenter à mes yeux sous sa forme véritable.

Benjamin Sulte

NOS GRAVURES

LE ROI, C'EST MOI !

C'est à la table de famille, à la fin du dîner traditionnel de l'Épiphanie, où l'on tire le gâteau des rois. C'est le bébé qui a mis la main sur le pois royal et qui, se dressant tout fier sur son scep, s'écrie, d'un ton triomphateur : "Le roi, c'est moi !"

Cette délicieuse scène domestique était faite pour tenter le crayon d'un artiste. Celui qui l'a interprétée ici l'a fait avec un succès complet.

CONSTANTINOPLE : MOSQUÉE D'AHMÉD

Aujourd'hui que la Turquie est si vivement

à l'ordre du jour, nous croyons intéresser nos lecteurs en leur mettant sous les yeux des choses turques, parmi les plus intéressantes. La mosquée du sultan Ahméd, à Constantinople, compte au premier rang de celles-ci.

Nous devons, au bon goût de voyageur et collectionneur qui distingue M. F.-X. Craig, notre compatriote montréalais, l'avantage de soumettre au public de notre journal ces belles gravures.

LA GARDE CHAMPLAIN

Nous présentons aujourd'hui à nos lecteurs un groupe de vaillants chevaliers volontaires dont a honoré Québec, notre bonne vieille capitale provinciale.

C'est une institution louable en tous points et à laquelle le MONDE ILLUSTRÉ est heureux de payer, de cette façon, son tribut d'admiration et d'encouragement.

Le nom de chacun des membres apparaît au bas de son portrait dans le groupe ; nous croyons ne pouvoir mieux faire connaître et apprécier la Garde elle-même qu'en citant quelques lignes de ses propres règles constitutives :

Cette garde est connue sous le nom de *La Garde Indépendante Champlain*, et n'est pas une société secrète.

Le but de cette garde est de tenir une salle d'arme et de prendre part en corps à toutes les démonstrations religieuses et nationales ; de conserver et d'étendre les relations amicales entre les jeunes Canadiens-français catholiques ; de soulager discrètement les associés dans les infortunes qui pourraient les atteindre ; de les secourir spirituellement autant que les circonstances le permettront ; et de contribuer par tous les moyens possibles à améliorer le négoce ou les emplois qu'exercent les membres, en mettant à contribution, au besoin, l'influence et la générosité des bienfaiteurs de l'œuvre.

Voilà qui suffit amplement n'est-ce pas à justifier le bien que nous disions de la Garde Champlain et la bonne réputation dont elle jouit ?

CARNET DU "MONDE ILLUSTRÉ"

L'élection fédérale partielle dans le comté de Jacques-Cartier s'est terminée par la victoire du candidat de l'opposition. M. Napoléon Charbonneau, avocat de Montréal, est le nouveau député, élu par 559 voix de majorité sur son concurrent conservateur.

* *

La sixième session du septième Parlement du Canada, s'est ouverte jeudi dernier, à Ottawa, avec le cérémonial ordinaire. Les Chambres se sont ajournées immédiatement au 7 janvier, lendemain de l'Épiphanie, pour procéder alors aux affaires régulières de la session.

* *

Le gouverneur général du Canada, lord Aberdeen, usant de la prérogative souveraine de la Couronne, a cru devoir passer outre à l'avis de son ministère, qui s'était abstenu d'intervenir, et il a commué en emprisonnement à vie la sentence de mort, portée le 2 novembre dernier, contre le meurtrier Shortis, sentence qui devait être exécutée le 3 janvier courant.

* *

PETITE POSTE EN FAMILLE. — *Mlle Hectorine N.*, Grandes Piles. — Impossible d'accepter ; la même composition nous est venue d'ailleurs et les deux études comparées sentent trop le recueil.

Alph. G., Montréal. — Vous le voyez, par l'article publié, la prose vous va mieux, avec quelques corrections. Renoncez à la poésie, à moins d'avoir le temps de vous livrer à de sérieuses études. Ou bien agrémentez votre prose du vrai souffle poétique, cela convient encore bien.

A propos du récent ouragan.

Les parapluies sont comme les hommes politiques : ils se retournent dans les tempêtes.